

## **L'an deux mil treize, le douze septembre,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Duvivier, M. Jardot, Mme Joly

**SECRETAIRE** : Madame Lakièvre

Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013 a été approuvé à l'unanimité.

### **I. Délégués communautaires, délibération**

En raison de la réforme territoriale sur les modalités de composition des délégués communautaires, Madame le Maire explique que la désignation et la répartition des délégués communautaires ont été modifiées. La répartition tient compte de la population de chaque commune. Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes propose 2 délégués par tranche de 1000 habitants, soit pour la commune de La Vieux Rue : 2 sièges. Cette règle est applicable à compter des élections 2014.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les principes de la répartition et approuve la clef de répartition proposée, soit 2 sièges pour la commune de La Vieux Rue.

### **II. Participation transport collège d'Isneauville, délibération**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 5 juillet 2012 le conseil avait décidé de participer au frais de transport de chaque élève de La Vieux Rue allant en bus au collège d'Isneauville à hauteur de 40 € par élève, et que cette somme serait versée directement sur le compte bancaire des parents au vu de la carte de bus ou d'une facture acquittée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire cette participation de 40 € pour l'année scolaire 2013.2014 à chaque enfant inscrit sur la liste ci-dessous.

NOM	PRENOM	Classe	ADRESSE	COMMUNE
BATISTA RODRIGUES	Théo	5EME2	920, rue du Mont Ménin	LA VIEUX RUE
BEUCHER	Mathieu	5EME2	557, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
CADOT	Emeline	6EME4	202 ROUTE DE MORGNY	LA VIEUX RUE
COIGNET	Mathis	5EME3	44, allée du Colombier	LA VIEUX RUE
COLLET	Fanny	6EME4	523 rue du 19 lars 1962	LA VIEUX RUE
DELACOUR	Gautier	5EME2	630, rue du Mont Menin	LA VIEUX RUE
DELAMARE	Mathéo	5EME5	138, route de Morgny	LA VIEUX RUE
DELATOUR	Arthur	4EME4	112, rue du Mont Ménin	LA VIEUX RUE
DESILE	Fanny	5EME4	554, route de Morgny	LA VIEUX RUE
DUBUC	Valentin	5EME1	324, route de Morgny	LA VIEUX RUE
FLEITH	Elodie	3EME2	250, route de morgny	LA VIEUX RUE
FLEITH	Valentine	4EME2	250, route de morgny	LA VIEUX RUE
FOUGERES	Valentin	6EME3	638 RUE DE LA HETRAIE	LA VIEUX RUE
GALLAY	Médéric	5EME4	149, route de Blainville	LA VIEUX RUE
GUILLAUME	Maxence	3EME1	56, rue du 8 mai 1945	LA VIEUX RUE
JAMAR DE BOLSEE	Axelle	4EME5	548, rue du Mont Menin	LA VIEUX RUE
LAMY	Enzo	5EME4	602, rue du Mont Ménin	LA VIEUX RUE
LAMY	Mateo	6EME3	602 rue du Mont menin	LA VIEUX RUE
LESADE	Florian	3EME5	493, rue de la Cazerie	LA VIEUX RUE
MAZET	Florian	4EME2	Impasse Fleutry	LA VIEUX RUE
MEYER	Andréa	4EME2	1643, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
MOUQUET	Chloé	3EME5	560, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
MOUQUET	Hugo	6EME5	560 rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
NIANG	Halima	6EME4	109 RUE DU 8/05/1945	LA VIEUX RUE
NIANG	Mohamed	4EME1	109, rue du 8 mai 45	LA VIEUX RUE
ROLANDO	Thomas	5EME1	249, route de Préaux	LA VIEUX RUE
SAUVAGEON	Claire	6EME2	86 Rue de la République	LA VIEUX RUE
TABOURET	Baptiste	5EME1	579, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
TORCHY	Maëlyse	3EME3	1501, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
TORCHY	Sulyvan	5EME2	1501, rue de la Hêtraie	LA VIEUX RUE
TOSTAIN	Alexandre	4EME4	602, rue du Mont Ménin	LA VIEUX RUE
VAN DEN BOSSCHE	Bertille	6EME3	1099 LA CAZERIE	LA VIEUX RUE
VAN DEN BOSSCHE	Marie	3EME2	1099, la Cazerie	LA VIEUX RUE

### **III. Mise en concurrence par le centre de gestion de l'assurance des agents, délibération**

Madame le Maire expose :

- ✓ L'opportunité pour la commune de La Vieux Rue de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- ✓ Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de La Vieux-Rue des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- ❖ La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- ❖ Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats en résultant.

#### **IV. Locations saisonnières**

L'ouverture des plis aura lieu le samedi 28 septembre à 11 heures à la Mairie. Il n'y aura pas d'épandage d'amendement cette année.

#### **V. Achat du ballon d'eau chaude pour la petite salle**

Monsieur Vanderpert fournira et installera pendant les travaux de chauffage un ballon de 75 litres pour procurer de l'eau chaude dans la petite salle.

#### **VI. Rythme scolaire 2014**

Le conseil décide de réunir les parents d'élèves au mois de janvier 2014 afin de connaître leur opinion sur l'organisation des rythmes scolaire à la rentrée 2014. Seront présents avec Mme Decroix les conseillers suivants : M. Fleutry, M. Démarais, M. Vanderpert, M. Vatelier. La date sera fixée en Janvier 2014.

#### **VII. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

Etant donné que la commune de La Vieux Rue ne fait pas partie d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), il n'est peut-être pas obligé d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Madame Le Maire se renseignera.

#### **VIII. Sécurisation du carrefour de la Mairie, arrêté**

Madame le Maire propose de sécuriser le carrefour de la mairie en faisant poser un stop route de Préaux et un autre route de Blainville et de supprimer les « cédez le passage ». Le conseil accepte ces travaux et la rédaction de l'arrêté les concernant.

#### **IX. Questions diverses :**

- Eclairage salle des fêtes : comme décidé dans un précédent conseil, l'éclairage de la salle polyvalente sera rénové en même temps que seront effectués les travaux. Le devis s'élève à 4711.04 € TTC. Le conseil l'accepte et approuve le virement de crédit de 4720 € de l'article « 2313 » (immobilisations corporelles en cours) de l'opération 11 pour approvisionner du même montant l'article « 21318 » (constructions autres bâtiments publics) de l'opération 14 de la section investissement du budget primitif 2013, afin de pouvoir couvrir cette dépense.
- Date cérémonie fête des mères 2014 : le vendredi 23 mai 2014 à 18 heures 30.

- Demande participation pour travaux complexe sportif par Darnetal : le conseil ne souhaite pas participer.
- Information sur le devis concernant l'horloge de l'église : Mme le Maire présente le devis de remplacement de l'horloge de l'église de l'entreprise BIARD ROY d'un montant de 950 € HT et celui de la maintenance du paratonnerre de la même entreprise qui s'élève à 110 € H.T par an.
- Devis M. Grossin : Madame le Maire présente le devis de Monsieur Grossin d'un montant de 520 € H.T. concernant l'engazonnement du terrain du parking près de la mairie. Le conseil l'accepte.
- Coordination entre le presbytère et la commune : Madame le Maire informe que la liaison avec le père Didon et la commune sera faite par Madame Sylvie Pellerin et Madame Annie Dupin. Un double de la clé de l'église leur sera remis.
- Passage du SDIS : la commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'utilisation de la salle des fêtes néanmoins quelques observations ont été faites qu'il nous faudra mettre en œuvre.
- Pour M. Vanderpert, passage de Bureau Veritas : Madame Decroix déclare que le SDIS préconise la présence de l'électricien chargé des réparations des bâtiments communaux lorsque Bureau Veritas effectue les contrôles périodiques des installations électriques.
- Dossier Cyril Das : suite aux absences de plus en plus nombreuses de M. Das, Madame le Maire a entamé une procédure disciplinaire du 2<sup>ème</sup> groupe avec convocation devant le conseil de discipline, elle a demandé une mise à pieds de 8 jours.
- Transformateur électrique : M. Dubuc informe que le tour du transformateur de la rue de la hêtraie n'est pas entretenue, beaucoup de chardons poussent, et le couvercle du coffret est parti laissant les fils électriques apparent. On appellera EDF.
- Fermage Bénard : Mme Decroix informe le conseil que M. Bénard transmet le bail à son fils. La commune est obligée d'accepter.
- Travaux salle des fêtes : Monsieur Vandepert indique qu'ils commenceront le 15 octobre mais ne seront peut-être pas finis le week-end du 2 et 3 novembre date à laquelle le comité des fêtes avait réservé la salle. M. Vanderpert et M. Vatelier assurent que la fête organisée par le comité des fêtes aura lieu le week-end d'après soit celui du 9 et 10 novembre. M. Vanderpert contactera le menuisier M. Thierry.

- Tir sur les nuisibles : hors des périodes de chasse les chasseurs doivent demander l'autorisation.
- RAM de Martainville Epreville : l'épouse de Monsieur Demarais a « expérimenté » le RAM, elle en a été très satisfaite.
- Comité des fêtes : la fête du village s'est bien passée mais peu de monde a participé au repas du samedi soir.

Date de la prochaine réunion : le 30 octobre 2013 à 20 heures 30

Séance levée à 1 heure 15